



Les sukus islamiques peuvent-ils améliorer le rendement du système financier tunisien?

“La Tunisie tient à tirer le meilleur parti de la finance islamique pour la mobilisation des ressources financières nécessaires au financement des investissements, de manière à impulser l'économie du pays et mettre en place les piliers d'une économie sociale et solidaire, levier d'un développement durable”.

C'est le gouverneur de la Banque centrale de Tunisie (BCT), Marouane El Abassi, qui s'exprimait ainsi à Gammarth, mardi 3 courant, lors du panel sur “le rôle des marchés capitalistes islamiques dans la réalisation des objectifs du développement durable”, organisé dans le cadre des Réunions annuelles de la Banque islamique de développement (du 1er au 5 avril à Tunis).

Pour El Abassi, la conjoncture actuelle impose, nécessairement, la conjugaison de tous les efforts, afin d'améliorer le rendement du système financier, notamment le système bancaire, et de mobiliser tous les mécanismes de financement disponibles, y compris la finance islamique, dans le cadre d'une vision globale se basant sur l'harmonisation avec la finance traditionnelle.

Le gouverneur de la BCT a également rappelé les réalisations accomplies, ces dernières années, notamment au niveau du cadre réglementaire, dont la Loi N°30 pour l'année 2013, sur les sukus islamiques, la Loi n°47 pour l'année 2014 sur la mise en place de l'assurance Takaful et la Loi n°48 de l'année 2016 organisant l'activité des banques islamiques.

Il a, aussi, rappelé que les banques classiques ont été autorisées à créer des guichets de finance islamique, ce qui permettra de diversifier les produits financiers présentés aux investisseurs et aux ménages.

De son côté, Mounir Fakhret, directeur du pôle Risques à la Banque Zitouna, a indiqué que “les sukus peuvent constituer un instrument idéal pour le financement des grands projets conçus dans le cadre du plan quinquennal de la Tunisie (2016-2020), dont notamment des projets d'infrastructure et d'autres à caractère social, lesquels permettront d'assurer une meilleure inclusion financière et intégration régionale”.

Selon lui, les sukus constitueront une meilleure alternative à la levée des Bons de Trésor Assimilables émis par la BCT et refinancés par les banques de la place, lesquels financent aujourd'hui le budget de fonctionnement, qui capte plus que 110% du budget de l'Etat en Tunisie.

“Les sukus peuvent contribuer au financement d'une économie marquée par une certaine morosité et par la hausse du taux de chômage et du taux de pauvreté. Ce mécanisme de financement ne sera que bénéfique pour l'Etat, en quête de ressources financières et pour les acteurs économiques, notamment les très petites entreprises (TPE) et les micro-projets qui ne peuvent pas accéder au financement conventionnel”, a-t-il noté.

Pour lui, “en attente des textes d'application, nous n'avons pas vu une émission des sukus proprement dit. Il y avait eu une première tentative de l'Etat à émettre des sukus souverains à l'international qui n'a pas abouti faute de dispositions réglementaires, et aussi en raison du problème de transfert de propriété de biens publics”.

Sri Mulyani Indrawali, ministre indonésienne des Finances, a souligné que les sukus constituent le meilleur moyen de financement de grands projets qui s'alignent aux principaux objectifs de développement durable (ODD), et ce dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Elle a rappelé que ce mécanisme de financement a suscité l'intérêt de plusieurs gouvernements non musulmans, à l'instar du Royaume-Uni, Luxembourg, Hong Kong et de plusieurs pays africains, ce qui prouve leur efficacité.

“Les sukus ont enregistré une croissance spectaculaire au cours des dernières années, de l'ordre de 47,3% avec une émission de 97,9 milliards de dollars. En 2018, l'écart entre l'offre et la demande des sukus a dépassé les 178 milliards de dollars”, a-t-elle fait savoir.

Source : Web Manager Center